



Obligation des enfants vis a vis des parents

Par **jacou24**, le **25/06/2009** à **09:07**

Bonjour, Deuxième exposé plus précis., Mon père, âgé de 87 ans, gravement malade (maladie très fatigante mais non invalidante aujourd'hui, conduit son véhicule, possède ses facultés mentales) a décidé depuis le mois de Septembre 2008 de retourner vivre seul dans son pavillon qu'il a partiellement fait rénover pour la circonstance. Depuis sa retraite a 62 ans et jusqu'en 2008, il a vécu avec une demi soeur (non reconnue) qu'il a du reste pillé et conduit a la dépression, comme tout ceux qui ont vécu avec lui. (individu aux caractère et comportements hors du commun). Cette situation nous permettait de connaitre ses conditions vie car elle était proche de nous. Nous sommes trois enfants. Il refuse deux de ses enfants au profit d'une soeur considérée depuis la naissance comme sa favorite protégée. Nous avons de bonne relation avec celle ci, mais depuis que notre père vit seul, sa protégée, auquel il a désormais fait appel, ne veut plus communiquer, fuit les réunions de famille avec la mère, affirme ne pas voir son père alors que nous avons la preuve du contraire. Nous ne savons plus désormais qu'elles sont ses conditions de vie. Nous savons qu'il a des ressources relativement faibles, un petit patrimoine financier et immobilier. Nous faisons aucune confiance a notre soeur (qui sait manipuler, abuser de la faiblesse avec la complicité du mari). Nous avons du intervenir et rééquilibrer ces comportements vis a vis de notre mère, avec difficultés mais sans heurt toutefois. Voila! Que devons nous faire? nous ne souhaitons pas rester indifférents! demande mise sous tutelle; attirer l'attention du procureur.....Peut on obliger ma soeur a rendre des comptes?.....etc Un grand merci d'avance pour toute réponse.